



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE



 **Pas-de-Calais**
Le Département

 **BESOIN**
LILLE

 **REPUBLIQUE**
FRANÇAISE

 **Assurance**
Maladie
ARTOIS

 **Urps**
MÉDECINS LIBÉRAUX
HAUTS-DE-FRANCE

 **CENTRE HOSPITALIER**
DE BÉTHUNE-BRUAY

 **Filieris**

 **Ambroise Paré**
Clinique
LIBÉRALE - BRUAY

 **GIP ARTOIS**

 **HPL** | Clinique Artois d'Artois

www.bethunebruay.fr

 **ars**
Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Sommaire

<i>Préambule</i>	p.3
1. <i>Les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé</i>	p.4
2. <i>Le plan d'actions du Contrat Local de Santé</i>	p.4
<i>Orientation 1 – Promouvoir la santé des enfants et des jeunes</i>	p.4
<i>Orientation 2 – Améliorer l'accès à la prévention et l'accès aux soins des personnes les plus démunies</i>	p.7
<i>Orientation 3 – Favoriser l'attractivité globale du territoire pour les Professionnels de santé</i>	p.9
3. <i>Les signataires du Contrat Local de Santé</i>	p.11

Préambule :

- Selon l'article L.1434-10 du code de la santé publique : « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence régionale de santé notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »
- Les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé 2018 – 2023 ont été définies à partir :
 - des principaux problèmes de santé identifiés dans le diagnostic régional territorialisé ;
 - des enjeux identifiés pour la région ;
 - des priorités de la stratégie nationale de santé ;
 - des résultats de la concertation avec les acteurs de santé et de la démocratie sanitaire, avec les partenaires institutionnels et les représentants des usagers, menée tout au long du processus d'élaboration ;

Les travaux menés ont mis en évidence 7 orientations stratégiques, qui visent à répondre à l'enjeu de la réduction des inégalités sociales et/ou territoriales en santé :

- Promouvoir un environnement favorable à la santé et agir sur les comportements dès le plus jeune âge ;
 - Mobiliser les acteurs de la santé pour apporter des réponses aux ruptures dans les parcours de santé ;
 - Garantir l'accès à la santé pour l'ensemble de la population, en s'appuyant sur les dynamiques territoriales, les innovations et le numérique ;
 - Garantir l'efficience et la qualité du système de santé ;
 - Assurer la veille et la gestion des risques sanitaires ;
 - Renforcer les synergies territoriales en priorisant les actions au regard des spécificités des territoires ;
 - Reconnaître l'usager comme un acteur de la santé.
- Porté conjointement par l'ARS et les collectivités locales, le Contrat Local de santé est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations. Il est un outil permettant la rencontre des préoccupations des collectivités locales et la déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé Hauts-de-France. Il mobilise les forces vives du champ sanitaire mais également d'autres politiques publiques. Il s'adosse sur une démarche participative et a vocation à traiter uniquement de ce qui relève d'un volontarisme local.
 - Les objectifs et finalités poursuivis par un Contrat Local de Santé sont notamment de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et à la construction de parcours de santé adaptés aux besoins du territoire. La place des parcours, à l'échelle des territoires est un enjeu considérable de santé publique. Le Contrat Local de Santé est un outil qui doit faciliter le renforcement des synergies entre les acteurs successifs d'un parcours de santé et favoriser une plus grande fluidité.

Le contrat Local de Santé de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est signé le 14 février 2020.

1. Les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé :

Au regard des problématiques locales diagnostiquées, les orientations stratégiques suivantes ont fait l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de groupes dédiés :

- **Promouvoir la santé des enfants et des jeunes**
- **Améliorer l'accès à la prévention et l'accès aux soins des personnes les plus démunies**
- **Favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé**

Un enjeu spécifique visant à « favoriser la coordination du parcours seniors » sera travaillé en étroite collaboration avec le dispositif MAIA (Méthode d'Action et d'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) de la Maison de l'Autonomie de l'Artois, dispositif du Département.

L'Agence régionale de santé et la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane soutiennent également une animation spécifique pour « favoriser le parcours de vie en santé mentale », avec le dispositif « conseil local de santé mentale ».

2. Le plan d'actions du Contrat Local de Santé :

Chaque orientation stratégique du CLS se décline en actions structurantes et spécifiques.

Le plan d'actions s'inscrit dans la transversalité, le partenariat et la complémentarité des politiques menées par les signataires et partenaires, ainsi que dans le contexte de volontarisme local qu'implique la signature du présent contrat.

Orientation 1 : Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

Action 1.1 : Développer l'information à la vie affective et sexuelle

Contribuant à préparer les enfants et les jeunes à leur vie d'adulte, l'information à la vie affective et sexuelle vise à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres. De plus le contexte territorial (nombre de grossesses précoces importantes) nous invite à traiter ce sujet avec les professionnels et les parents. Cette action vise à développer, voire renforcer les compétences des professionnels afin de tendre vers une culture commune de cette thématique ce qui permettra une harmonisation des pratiques et un meilleur accompagnement des publics. Cette action s'oriente également sur la formation des professionnels, la promotion et l'organisation des dépistages, et la mise en place de campagnes de prévention.

Action 1.2 : Promouvoir les dispositifs d'accès aux droits et aux soins pour les 16-25 ans

De nombreux dispositifs spécifiques favorisant l'accès aux droits et aux soins des 16-25 ans existent. Le diagnostic partagé avec les acteurs du territoire met en évidence une méconnaissance de ces mesures, à la fois pour les professionnels et in fine pour les jeunes pouvant en bénéficier. Cette action vise à promouvoir ces dispositifs à travers de la communication, de l'information faite par les "pairs" et par le déploiement du parcours santé des jeunes.

Action 1.3 : Informer sur l'offre de prévention et de soin existante pour les enfants de 6 à 16 ans

Bien que chaque enfant puisse bénéficier d'examens de santé pendant son enfance et son adolescence, l'examen autour de l'adolescence est méconnu. Cette action vise entre autres à communiquer auprès des professionnels, des jeunes et de leurs parents sur l'existence de cette consultation. Le territoire de la Communauté d'Agglomération est inégalement doté en matière d'offre de prévention et promotion de la santé, il conviendra de travailler la coopération entre acteurs pour réduire cette inégalité territoriale.

Action 1.4 : Développer des actions de prévention des conduites addictives

Le diagnostic du territoire ainsi que les constats des professionnels attestent d'une problématique importante autour des conduites addictives, alcool, tabac, drogues illicites. Cette action vise à développer des projets de prévention et d'accompagnement et à renforcer les compétences des acteurs du territoire.

Action 1.5 : Informer sur l'existant en matière d'accompagnement et de prise en charge des addictions

Au-delà de la coopération des acteurs sur l'axe prévention, la complémentarité doit être également assurée avec les acteurs de la prise en charge et de l'accompagnement des addictions. Cette action vise donc au renforcement du maillage territorial entre acteurs et professionnels du territoire.

Action 1.6 : Sensibiliser aux enjeux de santé liés à la qualité de l'air intérieur et réduire les émissions de polluants

Comme indiqué dans le Plan Régional Santé Environnement, l'impact de l'environnement sur la santé est scientifiquement prouvé. A l'échelle de l'Agglomération par le biais du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial, il a été identifié la problématique des enjeux de santé liés à la qualité de l'air intérieur et l'émission des polluants. Cette action vise à développer des actions de sensibilisation sur cette thématique à la fois auprès des élus, des professionnels, des enfants et leurs parents.

Action 1.7 : Promouvoir l'accès à une alimentation équilibrée et abordable

L'alimentation est un élément déterminant de la santé de chacun, l'enjeu en matière d'action sur les comportements alimentaires est donc de développer la capacité des personnes à agir réellement et au quotidien. Cette action vise à diffuser par différents canaux les messages de prévention adaptés auprès de différents publics (personnel de restauration scolaire, enseignants, enfants et parents, jeunes adultes). Par ailleurs, la collectivité porte un Projet Alimentaire Territorial, de ce fait l'environnement de proximité pourra être valorisé ainsi que l'accompagnement vers une alimentation saine.

Action 1.8 : Favoriser, renforcer l'accompagnement des jeunes souffrant de difficultés liées à l'alimentation et au diabète

Dans les Hauts-de-France, 20% de la population souffre d'obésité et la même proportion serait en surpoids, notre territoire n'échappe pas à cette réalité. Au-delà des actions de prévention primaire, il est nécessaire de favoriser l'accompagnement des enfants et de leur famille face aux difficultés liées à l'alimentation (surpoids, obésité) et au diabète. Cette action vise à mobiliser les acteurs dans l'accompagnement des patients et leur famille.

Action 1.9 : Lutter contre la sédentarité

En matière de santé, l'alimentation et l'activité physique vont de pair. Si la lutte contre la sédentarité n'implique pas la pratique d'une activité sportive, néanmoins il est important de favoriser la prise de conscience du bienfondé de l'activité physique accessible à tous et au quotidien. Cette action vise à sensibiliser et encourager les jeunes à la pratique d'une activité physique favorable à leur santé physique et mentale au travers de temps forts.

Action 1.10 : Repérer précocement les troubles langagiers en petite enfance et faciliter l'accès aux soins

Les troubles spécifiques du langage oral ou écrit atteignent 4 à 5% des enfants. La prise en charge précoce de ces troubles constitue donc un réel enjeu de santé publique. Les conséquences de ces troubles sur le développement quotidien de l'enfant et sur sa vie d'adulte à venir, notamment sur l'insertion sociale, professionnelle peuvent être prévenues, voir atténuées avec un repérage puis une prise en charge précoce. L'usage des écrans dès le plus jeune âge est également une réelle préoccupation des acteurs de la petite enfance de par les conséquences induites sur le développement de l'enfant. Cette action vise à favoriser l'information, le dépistage et l'accompagnement vers le soin.

Orientation 2 : Améliorer l'accès à la prévention et l'accès aux soins des personnes les plus démunies

Action 2.1 : Développer la prévention des addictions

Les addictions sur notre territoire sont un problème de santé publique majeur, dont les impacts sont multiples : sanitaires, médicaux, sociaux. Le diagnostic territorial et les nombreux échanges avec les acteurs confirment cette réalité et plus particulièrement chez les personnes vulnérables. Par ailleurs, une problématique spécifique a été identifiée sur notre territoire, celle du syndrome d'alcoolisation fœtale. Cette action vise à travailler l'accompagnement à la réduction des risques liés aux conduites addictives via la sensibilisation des professionnels sociaux et de santé, et la mise en place de campagnes de prévention spécifiques.

Action 2.2 : Informer sur les dispositifs de prise en charge et accompagner dans le parcours de soin en addictologie

L'organisation de la prise en charge des addictions se doit d'être transversale pour mieux l'articuler. Pour toucher le public concerné de manière efficace et réactive, chaque acteur en contact à un moment ou un autre avec un usager peut être, selon son champ de compétence, un maillon actif du dispositif. L'investissement de tous permettra la mise en place d'un dispositif qui assure une prise en charge dans la continuité, facteur essentiel à sa réussite. Dans ce dispositif, il est aussi important d'associer systématiquement les usagers et/ou leurs représentants aux modes d'organisation et de prise en charge mis en place pour s'assurer que ceux-ci correspondent à leurs attentes. A ce titre, il convient sur notre territoire de travailler à la mise en synergie des acteurs.

Action 2.3 : Accompagner les usagers dans leur parcours de soin

Le territoire de la Communauté d'Agglomération présente une fragilité sociale importante, le taux de pauvreté peut atteindre 36% sur certaines communes. Les personnes en situation de vulnérabilité cumulent bien souvent des difficultés sociales avec différentes problématiques de santé. Favoriser l'accès des publics démunis aux dispositifs de prévention et à l'offre de soins est une priorité sur ce territoire, que ce soit par la mise en place de projets permettant la réalisation d'exams de prévention santé, le développement de la médiation ou la mise en place de dispositifs favorisant l'aide à la mobilité.

Action 2.4 : Promouvoir les dépistages organisés

Détecter un cancer à un stade précoce augmente considérablement les chances de guérison du malade. Pour certains cancers, des examens de référence ont montré leur efficacité et sont accessibles via des programmes de dépistages organisés, mis en place et régulièrement évalués par les pouvoirs publics : cancer du sein, cancer colorectal, cancer du col de l'utérus. Il convient de continuer à promouvoir ces

campagnes de dépistages organisés, et de coordonner les actions de sensibilisation et d'accompagnement à ces dépistages tout en tenant compte des dynamiques existantes (à travers le collectif prévention cancers porté par La Maison Intercommunale de Prévention et Promotion de la Santé), et en complémentarité avec le dispositif animé par l'ARS, la CPAM et le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (sur 32 communes).

Action 2.5: Promouvoir la vaccination tout au long du parcours de vie

La vaccination tout au long du parcours de vie de l'utilisateur est un enjeu de santé publique. Les stratégies "d'aller vers" les populations afin de réduire le non-accès ou le non-recours à cette offre de prévention sont importantes sur notre territoire. De manière générale, il semble important de sensibiliser à l'importance de la vaccination tout au long du parcours de vie. Par ailleurs, une action portant sur l'information à la vaccination contre le cancer du col de l'utérus est nécessaire au regard du caractère spécifique de ce dépistage, du public cible et de ses modalités.

Action 2.6 : Développer des actions de prévention des cancers

On estime que 40 % des cancers sont liés à nos modes de vie et à notre environnement. La prévention apparaît ainsi comme un moyen d'agir essentiel pour les faire reculer. Prévenir le cancer, c'est l'ensemble de ce que l'on peut faire, à titre individuel et collectif, pour diminuer le risque d'être confronté un jour à cette maladie. Le territoire de l'Agglomération est marqué par une surmortalité par cancers importante, notamment sur les cancers des voies Aero digestives supérieures. Cette action vise à renforcer les connaissances des habitants sur les comportements favorables à la prévention des cancers et à les rendre acteurs.

Action 2.7 : Fédérer et coordonner les acteurs de la politique de la ville du territoire de la l'Agglomération sur la thématique santé

L'Atelier Santé Ville (ASV) est une démarche axée sur la prévention, la promotion de la santé, l'accès aux soins spécialement dans les Quartiers Politique de la Ville. L'ASV vise à mettre en réseau et coordonner les acteurs institutionnels et associatifs de la santé et des autres domaines pour améliorer la mobilisation de l'offre de prévention, renforcer l'accès aux soins et consolider les initiatives existantes.

Pour l'Agglomération, la mise en place de l'Atelier Santé Ville permettra d'outiller le contrat de ville sur son volet santé.

Orientation 3 : Favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé

Action 3.1 : Promouvoir le territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est un territoire récemment constitué composé de 100 communes. Il souffre d'une image encore trop largement associée aux stéréotypes du bassin minier ; il convient de travailler à l'amélioration des représentations de ce territoire pour le rendre plus attractif pour les professionnels de santé. Cette action vise donc à développer des outils de communication adaptés et ciblés, afin de donner une image positive et une meilleure connaissance du territoire, des infrastructures, des opportunités, du cadre de vie et de donner l'envie de s'y installer pour exercer.

Action 3.2 : Favoriser l'accueil des nouveaux professionnels de santé

Au regard des inquiétudes liées à la démographie médicale sur le territoire de l'Agglomération, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des dispositifs permettant d'inciter les jeunes professionnels de santé à s'installer. Cette mobilisation devra également permettre de redonner à ce territoire plus d'attractivité, tant pour les professionnels de santé en exercice que pour les étudiants. Cette action vise donc à valoriser le dispositif de guichet unique existant et à étudier tout autre dispositif susceptible d'être levier pour l'installation de nouveaux professionnels sur notre territoire.

Action 3.3 : Promouvoir et encourager les différents modes d'exercices mixtes et coordonnés

Depuis quelques années, l'exercice coordonné se déploie sous différents acronymes : ESP (Equipe de Soins Primaires), CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) ..., il convient d'apporter des informations et de la lisibilité sur ces différentes formes d'exercices afin d'encourager ces nouvelles synergies. Par ailleurs, la mesure "400 médecins généralistes" prévoit le recrutement de médecins généralistes dans des territoires fragiles afin de lutter contre la désertification médicale (mesure du plan Ma Santé 2022). Cette action vise donc à encourager les professionnels de santé à travailler ensemble en mode projet de santé territorial, et à promouvoir la mesure 400 Médecins Généralistes.

Action 3.4 : Encourager et faciliter l'accueil des étudiants

Conforter et renforcer l'offre de soins de premiers recours est une priorité pour l'ensemble des partenaires et acteurs de ce territoire. Dans ce sens, favoriser la découverte des métiers liés à la santé, accompagner les lycéens dans leurs orientations des métiers de la santé est un premier pas. Par ailleurs, certains stages du territoire n'étaient pas choisis ou pourvus faute de logements facilement accessibles. L'Agglomération a donc décidé de se saisir de ces deux problématiques.

Action 3.5 : Inciter les médecins généralistes à devenir maître de stage

Sur le territoire de l'Agglomération, on compte huit maîtres de stage en médecine générale pour trois cent dix-huit médecins généralistes. Cette action a un double intérêt : le médecin généraliste partage ses connaissances, transmet ses compétences et son savoir-faire, et en parallèle échange avec la nouvelle génération de professionnels de santé, cela permet également de constituer un réseau de jeunes médecins dans une perspective de remplacement ou de succession. Les formations pour devenir maître de stage se déroulent sur la métropole Lilloise, le lieu représente un frein pour les médecins généralistes de notre territoire. Cette action vise donc à initier des formations territoriales pour devenir maître de stage en médecine générale.

Action 3.6 : Développer et promouvoir les consultations avancées

Les consultations avancées permettent, dans les zones où les médecins spécialistes manquent, de rapprocher les consultations spécialisées (pédiatrie, ophtalmologie, gynécologie, cardiologie, diabétologie...) des lieux de santé les plus accessibles par la population (maisons de santé, hôpitaux de proximité...) dans le respect du parcours de soins. Ces consultations avancées complètent l'offre de consultations de spécialistes déjà proposées par les cabinets libéraux ou par les établissements de santé du territoire. Ce dispositif exige la coopération des professionnels de santé. Par ailleurs de nouvelles pratiques se dessinent avec le déploiement de la e-santé, pratiques qu'il convient donc de promouvoir auprès des professionnels du territoire. Cette action vise donc à valoriser l'existant en matière de consultations avancées, de travailler les liens ville-hôpital, et d'acculturer les professionnels à la e- santé.

Ce plan d'actions peut être révisé par voie d'avenant dans les conditions précisées infra (en particulier si une nouvelle action émerge au cours du contrat).

Les fiches-actions, outils de mise en œuvre du contrat, se composent d'une série d'opérations, chaque opération correspondant à un projet concret avec un porteur identifié et des moyens déterminés par les partenaires. Les fiches-actions sont validées par le comité de pilotage et sont révisables chaque année, par ce même comité, en fonction des évolutions dans les modalités de mise en œuvre.

3. Les signataires du Contrat Local de Santé :

Les signataires auprès de la collectivité et l'Agence régionale de santé Hauts-de-France sont :

- La Préfecture du Pas-de-Calais
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- Le Département du Pas-de-Calais
- L'Education Nationale
- Le Centre Hospitalier de Béthune-Beuvry
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux
- FILIERIS
- Le groupe Hôpitaux Privés du Littoral - Clinique Anne d'Artois
- Le groupe AHNAC - Polyclinique la Clarence de Divion
- La Clinique Ambroise Paré de Beuvry

Contact :

La coordinatrice du Contrat Local de Santé

Delphine Parent

delphine.parent@bethunebruay.fr

Tel : 03.62.61.47.77 – 06.45.20.44.70